



PLAN LOCAL D'URBANISME

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Padd dibattu
Le 13 /09/2019

Commune de Valle-di-Mezzana

Projet d'Aménagement et de Développement Durable



SOMMAIRE



Avant – propos.....	4
Projet d'avenir et réflexions stratégiques	5
Politique générale de développement.....	6
Orientations de développement	8
Orientations sectorielles d'aménagement et de développement.....	12
Objectifs	19



AVANT - PROPOS

Le PLU créé par la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) a, dès l'origine, été considéré comme un document de projection. Son objet consiste essentiellement à permettre aux communes d'exprimer, les choix d'aménagement et d'urbanisme retenus à l'échelle du territoire. Si bien que le PADD inscrit le PLU dans une véritable démarche de projet.

En effet, il s'agit de se projeter dans l'avenir à partir d'une réflexion stratégique intégrant tous les aspects du fonctionnement du territoire croisés aux projets futurs d'aménagement. Il expose le projet d'avenir de la commune à partir duquel sont définies les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme. En dernier lieu, le PADD permet d'exposer de façon suffisamment claire et non technique le projet urbain de la commune.

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D) présente les choix de la politique d'aménagement du territoire retenus pour l'élaboration du P.L.U. Ces choix sont retranscrits sous forme d'orientations générales et d'orientations d'aménagement et de programmation. Le PADD est une retranscription spatiale des grandes lignes conductrices du PLU sans être considérées à l'échelle parcellaire. Le PADD affiche les orientations de la politique communale qui sont afférentes à l'urbanisme et à l'occupation des sols.

Le P.A.D.D constitue le cadre fondamental du P.L.U et des différentes actions de la commune dans les domaines de l'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le PADD arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques et les loisirs, retenues pour l'ensemble du territoire de la commune.

Le PADD fixe les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Par ailleurs, la loi ALUR du 24 mars 2014 renforce la dimension paysagère avec dorénavant un rôle plus étendu en matière de qualité paysagère sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de créer, les conditions nécessaires à une prise en compte globale des unités paysagères dans la planification urbaine. C'est formuler des orientations en matière de protection, de gestion et ou d'aménagement des structures paysagères.

Aussi, la notion de transition énergétique pour la croissance verte s'ajoute aux orientations du PADD relative à l'énergie renouvelable.

De façon générale, toutes ces orientations avancent des principes d'aménagement qui dictent par la suite les choix réglementaires et le zonage.

Les orientations de principe permettent de garder une certaine souplesse dans les choix retenus par le projet communal qui eux seront adaptés à l'échelle du site à aménager.

Un projet d'avenir Réflexions stratégiques

VADDI
DI MIZANA

Par son cadre de vie, son petit nombre d'habitants, mais aussi par sa manière de faire perdurer du lien, Valle-di-Mezzana est aujourd'hui la commune la plus rurale de la CAPA. Son éloignement géographique de la plaine et du rivage l'a certes privée de richesses potentielles, mais lui a permis de préserver son identité et son authenticité.

Pour autant ce territoire, situé dans l'aire urbaine d'Ajaccio, doit aujourd'hui faire face à deux risques croissants :

- ⇒ D'une part, sa localisation la soumet à la pression d'une urbanisation d'opportunité, qui peut s'avérer peu valorisante tout en pesant sur les prix et la demande d'équipements,
- ⇒ D'autre part, ses évolutions peuvent conduire à des déséquilibres sociaux et démographiques croissants et à une insuffisance des activités économiques, pénalisant tant la qualité de vie que la capacité à développer les services nécessaires à la population.

Le PLU doit ainsi permettre à la commune de Valle-di-Mezzana située aux portes de la capitale régionale de concilier identité rurale et développement urbain dans la perspective d'un développement durable et équilibré de son territoire.



Politique générale de développement

VADDI
DI MIZANA

QUELS SONT LES OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LA COMMUNE DANS LE CADRE DE SON PROJET GLOBAL DE DEVELOPPEMENT ?

Un territoire soucieux de préserver son identité rurale et son authenticité.

OBJECTIFS POURSUIVIS :

- ⇒ Préserver les paysages, le patrimoine bâti, le cadre de vie.
- ⇒ Pérenniser les activités agro-pastorales et de chasse.
- ⇒ Restaurer le patrimoine culturel et en permettre l'appropriation par la communauté.
- ⇒ Favoriser un développement du village progressif et intégrateur.

Un territoire propice à l'épanouissement individuel et collectif.

OBJECTIFS POURSUIVIS :

- ⇒ Rythmer la vie du village d'évènements participatifs et rassembleurs.
- ⇒ Contribuer à une meilleure égalité des chances chez les jeunes.
- ⇒ Promouvoir la santé et le bien-être de tous.
- ⇒ Etendre et moderniser l'accès à l'information, aux savoirs et services publics

Un territoire dynamique et responsable.

OBJECTIFS POURSUIVIS :

- ⇒ Dynamiser l'économie locale.
- ⇒ Maîtriser la production de déchets, la consommation d'eau et d'énergie.
- ⇒ Préserver le patrimoine environnemental et écologique.

COMMENT SE DECLINENT-ILS DANS LE PADD ?

Culture et patrimoine

- ✓ Préserver les paysages, le patrimoine bâti et le cadre de vie.
- ✓ Réappropriation patrimoniale et culturelle par la communauté.

Lien social

- ✓ Favoriser un développement progressif et intégrateur des quartiers.
- ✓ Renforcer l'accès à la culture et aux services publics.
- ✓ Promouvoir l'épanouissement individuel par la pérennisation de la qualité du cadre de vie.
- ✓ Rythmer la vie du village par le renforcement de l'animation et de la place de l'espace public.

Développement économique

- ✓ Dynamiser l'économie locale.
- ✓ Soutenir et renforcer les activités agro-pastorales et de chasse.

Environnement

- ✓ Maîtriser la production de déchets, la consommation d'eau et d'énergie.
- ✓ Préserver le patrimoine environnemental et écologique.



QUELLES SONT, IN FINE, LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME RETENUES DANS LE CADRE DU PADD ?



Orientations de développement

Les orientations de développement constituent une réponse de la commune aux enjeux soulevés par le diagnostic territorial, Elles ont été coconstruites avec les habitants dans le cadre de la concertation.

PRESERVER LES ESPACES AFFECTES AUX ACTIVITES AGRICOLES, PROTEGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES NATURELLES

⇒ Préserver les terres à potentialité agro-pastorale et soutenir le développement de l'arboriculture.



- ❖ Veiller à la compatibilité du projet communal avec les Espaces Stratégiques Agricoles (ESA) et les Espaces de Réserve pour le Pastoralisme et l'Arboriculture Traditionnelle (ERPAT) identifiés par le PADDUC.
- ❖ Préserver les terres exploitées et déclarées.
- ❖ Restaurer les anciens parcours.
- ❖ Redéployer l'arboriculture sèche sur le massif de la Punta Finosa.

⇒ Préserver les jardins autour des aires urbaines.



- ❖ Restaurer les planches, les jardins-vergers et la polyculture familiale.
- ❖ Développer de nouvelles formes de cultures (Plantes Aromatiques et Médicinales...).
- ❖ Soutenir l'agriculture biologique.

⇒ Gérer durablement la ressource en eau.

- ❖ Protéger les ruisseaux, les captages.
- ❖ Renforcer le réseau d'irrigation.
- ❖ Limiter le gaspillage et la consommation en eau.



⇒ Préserver les zones humides.

- ❖ Préserver les ripisylves.
- ❖ Implanter les bâtiments en retrait des cours d'eau.
- ❖ Préserver les talwegs de toutes vellités d'urbanisation.

⇒ Protéger et valoriser les espaces boisés et les arbres remarquables isolés.

- ❖ Préserver les boisements nobles, les massifs et les arbres isolés : chênes, aulnes, châtaigniers, camélias isolés.



⇒ Contenir l'urbanisation du territoire en respectant les espaces naturels alentours et leurs fonctions.

- ❖ Instaurer des espaces de respiration urbaine par l'inscription de trame vertes inconstructibles.
- ❖ Restaurer les corridors et les continuités écologiques.
- ❖ Inscrire des coupures d'urbanisations.
- ❖ Préserver et restaurer les espaces ouverts et jadis agraires.



⇒ **Prévenir le risque incendie.**



- ❖ Lutter contre l'étalement urbain et renforcer les densités.
- ❖ Redéployer le pastoralisme sur l'ensemble du territoire.
- ❖ Réhabiliter les terres incendiées par des opérations de reboisements et/ou la complantation de cultures sèches arboricoles méditerranéennes.

⇒ **Prévenir le risque mouvement de terrain.**

- ❖ Inconstructibilité des sites couverts par un risque mouvement de terrain.

MAITRISER ET STRUCTURER LE DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT

⇒ **Diversifier le parc de logements.**

- ❖ Promouvoir la mixité des formes de l'habitat en soutenant les logements locatifs et les petites unités de logements collectifs s'apparentant aux maisons de village mitoyennes.
- ❖ Soutenir les opérations de renouvellement urbain et les OPAH.

⇒ **Renforcer le parc de logements à caractère social.**

- ❖ Renforcer le parc de logements communaux.
- ❖ Soutenir la construction d'une résidence seniors.

⇒ **Prendre en compte les risques environnementaux et le déterminisme écologique et paysager dans les choix d'urbanisation du territoire.**

- ❖ Renforcer les densités sur les tâches urbaines et le foncier mutable dans les secteurs desservis par un réseau public d'assainissement collectif.
- ❖ Imposer un recul des bâtis vis-à-vis des cours d'eau, des zones humides, des talwegs et des massifs boisés.
- ❖ Préserver les boisements dans les zones d'aléas afin de limiter les phénomènes de ruissellement,
- ❖ Limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols.
- ❖ Encadrer règlementairement les terrassements et la construction des murs de clôture
- ❖ Anticiper le ruissellement et l'évacuation des eaux pluviales.

⇒ **Soutenir les logements peu consommateur d'énergie.**

RESTRUCTURER LES ESPACES URBANISES, PRESERVER L'IDENTITE RURALE ET PAYSAGERE DU VILLAGE

⇒ **Sauvegarder la silhouette des trois entités de bâti traditionnel formant l'identité visuelle de la commune : Casili, Pughjali, Opatu.**

- ❖ Préserver l'écrin de verdure ceinturant les hameaux anciens, les perspectives et les horizons sur ces hameaux.
- ❖ Préserver les jardins et les planches de polyculture.



- ❖ Développer les zones habitées en profondeur à partir des axes structurants et utiliser au maximum les opportunités du relief, pour implanter les aires bâties.

⇒ **Protéger règlementairement le patrimoine et le bâti traditionnel.**

⇒ **Veiller à l'insertion du nouveau bâti et des zones à urbaniser dans le paysage :**



- ❖ Intégrer des prescriptions architecturales et paysagères pour les futures constructions.
- ❖ Tenir compte du déterminisme géographique dans la définition des enveloppes urbanisables.
- ❖ Densifier les quartiers, concentrer le bâti sur les enveloppes urbaines existantes.
- ❖ Prioriser l'urbanisation des surfaces mutables.
- ❖ Traiter les espaces publics et les interfaces public/privé le long de la voirie.
- ❖ Valoriser les entrées de villages, de hameaux, de quartiers.

SECURISER LES DEPLACEMENTS, ORGANISER LE STATIONNEMENT, PROMOUVOIR LES CIRCULATIONS DOUCES

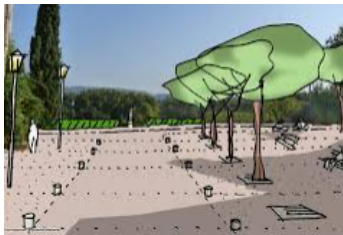
⇒ **Limitier la circulation automobile.**

- ❖ Développer les connexions piétonnes inter-quartiers.
- ❖ Renforcer l'offre de services publics et d'activités sur la commune
- ❖ Renforcer l'offre et la fréquence des transports en commun.

⇒ **Favoriser le respect de la limitation de vitesse par des aménagements adaptés.**

⇒ **Désencombrer l'occupation de la voirie sur le plan règlementaire et fonctionnel.**

⇒ **Organiser le stationnement sur les quartiers.**



- ❖ Prévoir des emplacements dédiés au stationnement public.
- ❖ Adapter les aires de stationnement aux usages, aux flux et aux spécificités de chaque tâche urbaine et veiller à leur insertion environnementale et paysagère
- ❖ Renforcer leur mixité dans une logique de développement durable (deux roues, déambulations piétonnes, bornes de recharge photovoltaïques pour les véhicules électriques, emplacements dédiés...).

⇒ **Réhabiliter les chemins communaux.**



- ❖ Mailler les quartiers entre eux.
- ❖ Restaurer les chemins communaux desservant les jardins-vergers.
- ❖ Promouvoir les sentiers du patrimoine et de découverte.
- ❖ Réhabiliter les sentiers historiques menant aux villages voisins.

AMENAGER L'ESPACE PUBLIC, FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS PUBLICS

⇒ Aménager des espaces publics et lieux de rencontre au sein de chaque quartier.

- ❖ piazzetta, jeux de boules, jeux pour enfants, ...

⇒ Aménager un sentier inter-quartiers, comme lieu de promenade et de rencontre entre tous les habitants à travers le village.

⇒ Renforcer les services et équipements publics.

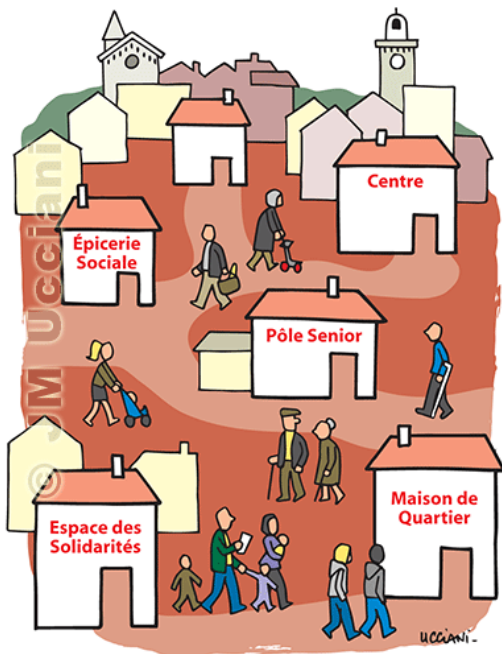


- ❖ Moderniser progressivement les équipements sportifs et de loisirs sur Santu Micheli, Opapu, et Sarumi-Forci.
- ❖ Aménager une bibliothèque-médiathèque au cœur du village.
- ❖ Construire une résidence seniors-juniors sur Pughjale.
- ❖ Aménager des jardins partagés sur Opapu.
- ❖ Aménager un espace culturel sur Pughjale.
- ❖ Rendre les services et équipements publics accessibles aux personnes à mobilité réduite.



⇒ Promouvoir une économie solidaire et durable.

- ❖ Soutenir l'installation d'une épicerie multiservices.
- ❖ Faciliter l'activité des commerces itinérants et les marchés de producteurs locaux. Soutenir l'installation d'artisans d'art.
- ❖ Soutenir les projets de plantations arboricoles fruitières.



Politiques sectorielles

VADDI
DI MIZANA

RENFORCER L'URBANITE DU TERRITOIRE ET PRESERVER LES GRANDES ENTITES PAYSAGERES



- ⇒ Aménagement des abords du Tintulaghju et sensibilisation du public à l'environnement.
- ⇒ Redéploiement de l'activité agro-pastorale.
- ⇒ Restauration des jardins-vergers.
- ⇒ Prioriser les opérations de recomposition et de réparation urbaine.
- ⇒ Valorisation socio-économique et culturelle de l'espace.

PRESERVER ET RENFORCER L'IDENTITE VILLAGEOISE ET DES NOYAUX ANCIENS

Le patrimoine architectural, les pratiques héritées des anciens, les savoir-faire, la végétation, les modelés, la texture naturelle et le paysage doivent constituer la trame de la réflexion sur laquelle doivent s'appuyer les choix de développement et de l'aménagement de l'espace. L'enjeu premier étant de préserver l'identité villageoise dans une politique de développement durable.



- ⇒ Préservation des ambiances rurales et champêtres.
- ⇒ Développement de liaisons douces.
- ⇒ Optimiser l'organisation de la trame urbaine.
- ⇒ Maillage urbain à partir des noyaux anciens.
- ⇒ Restauration et organisation de l'espace public.

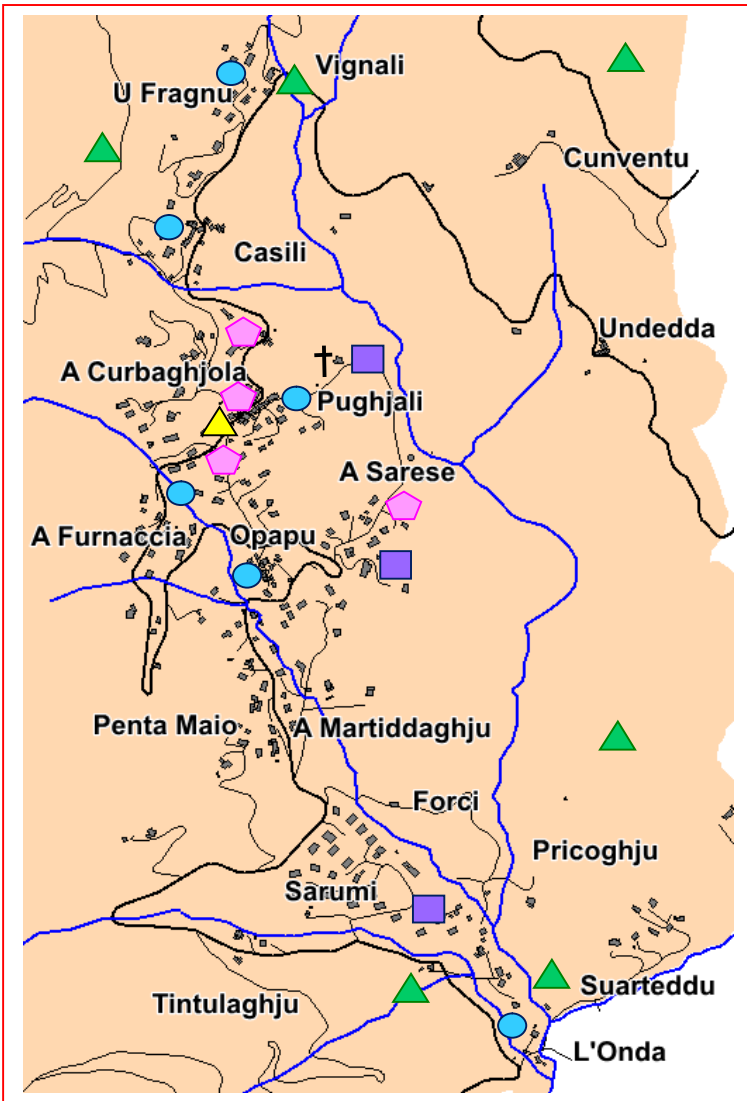
RENFORCER ET STRUCTURER LA TRAME URBAINE









Ces modalités d'aménagement qui sont nécessaires et indispensables peuvent avoir un effet significatif sur la production de logements, de services d'équipements, d'emplois et sur les solutions de mobilité à l'échelle locale adaptées au paysage et aux sites.

- ⇒ Renforcement de la fonctionnalité du territoire.
- ⇒ Renforcement des équipements publics.
- ⇒ Mixité sociale.
- ⇒ Accès au logement.
- ⇒ Organisation du stationnement.
- ⇒ Traitement paysager des espaces de rencontres et de l'espace public.
- ⇒ Interconnexions douces avec les autres quartiers et le village.
- ⇒ Aménagement d'un quartier en devenir autour de l'école communale et du stade d'A Sarese.



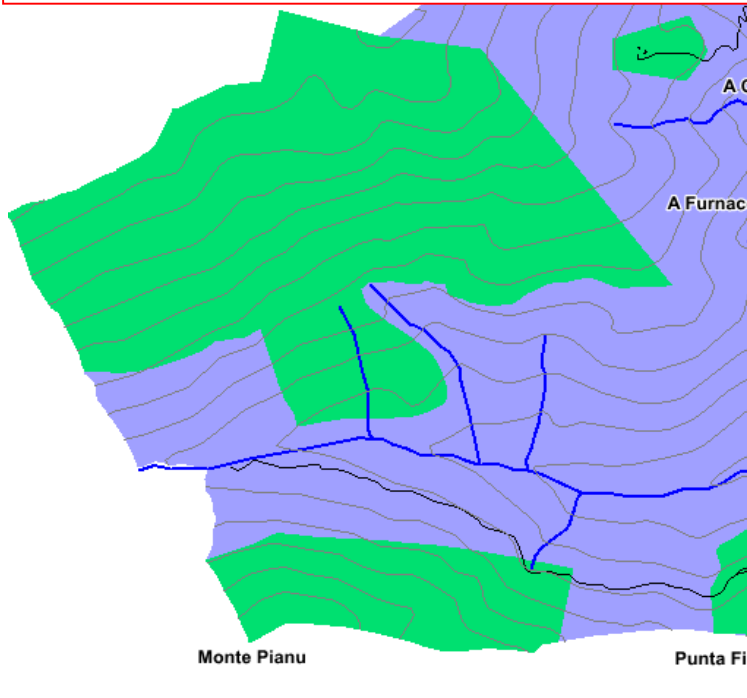
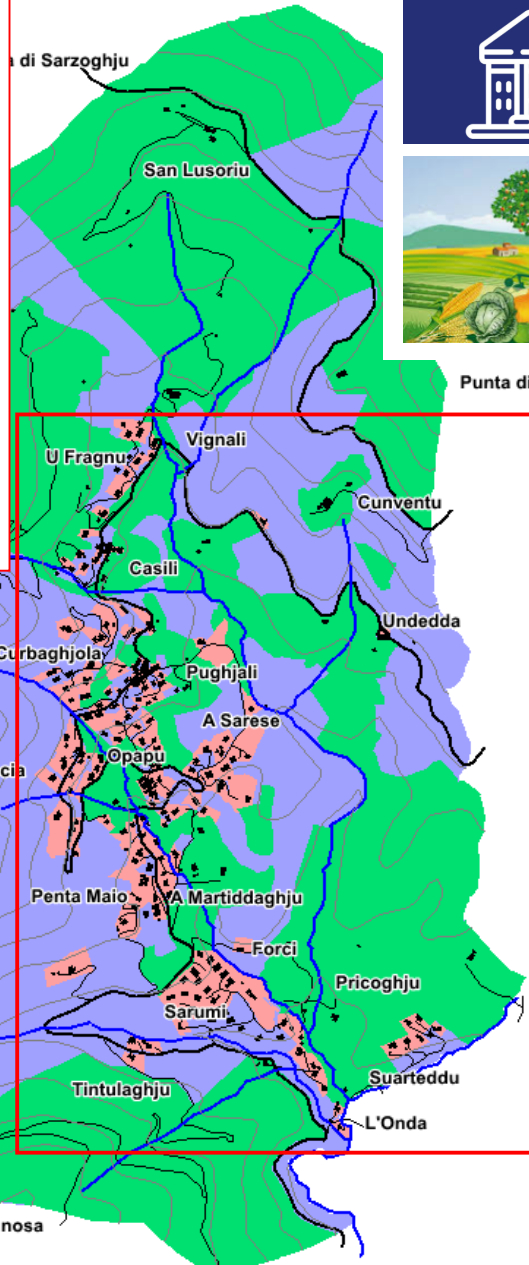
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE COMME LEVIER DU DEVELOPPEMENT LOCAL



-  Exploitations agraire dominante
-  Services publics
-  Petits commerces et services de proximité
-  Hébergements touristiques
-  Loisirs
-  Routes structurantes
-  Aires bâties
-  Eglise - cimetière

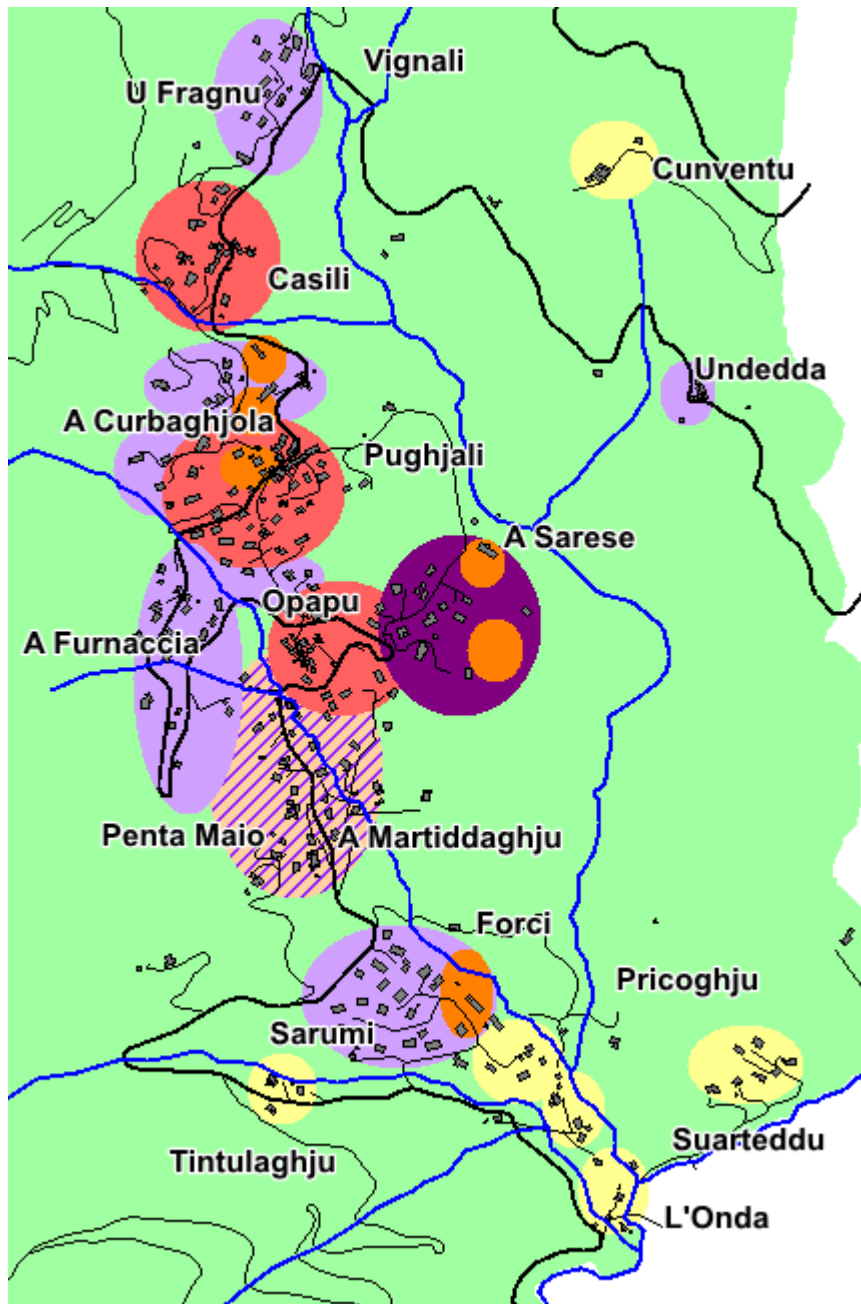


SERVICES PUBLICS

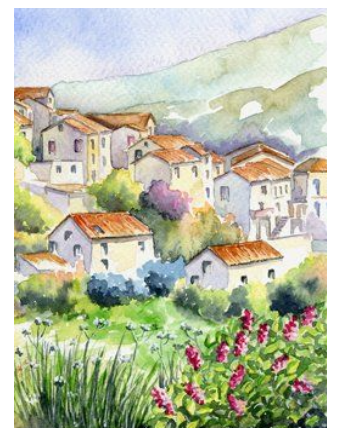
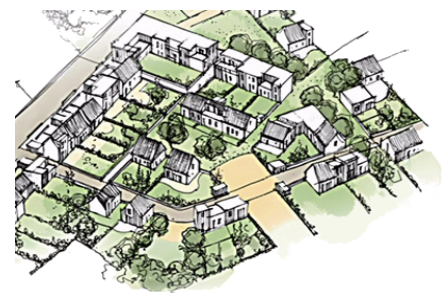


POLARITES URBAINES

Mixité sociale, mixité urbaine, mixité fonctionnelles, accès au logement et à la propriété

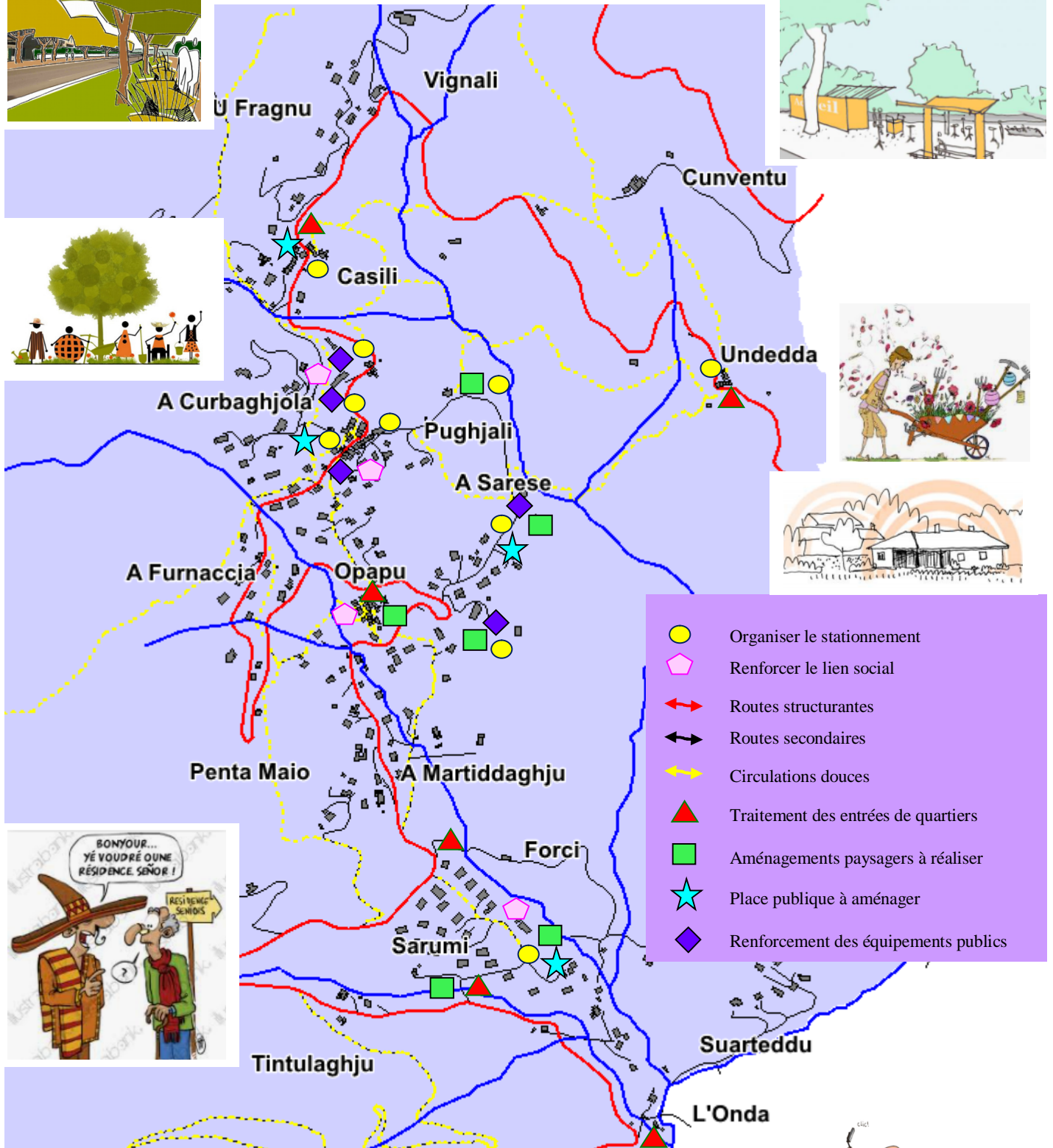


- Polarité principale
- Polarité publique (culture, loisirs...)
- Polarité nouvelle
- Polarité secondaire d'habitat
- Structuration d'un polarité secondaire d'habitat
- Habitat diffus à isolé



DEPLACEMENTS, STATIONNEMENT ET CADRE DE VIE

Mixité des circulations, organisation du stationnement, amélioration du cadre de vie

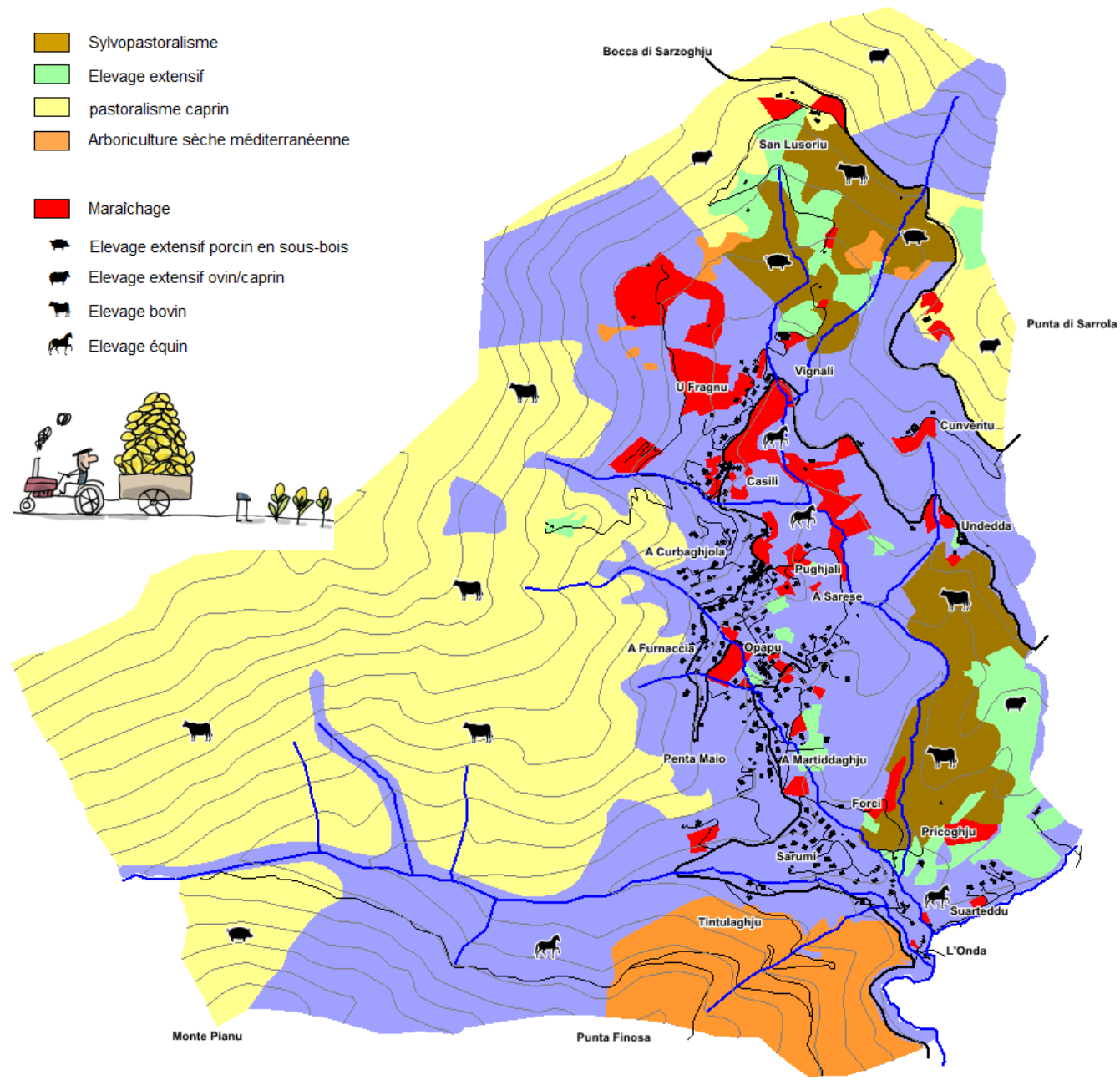


- Organiser le stationnement
- ◆ Renforcer le lien social
- ↔ Routes structurantes
- ↔ Routes secondaires
- ⚡ Circulations douces
- ▲ Traitement des entrées de quartiers
- Aménagements paysagers à réaliser
- ★ Place publique à aménager
- ◆ Renforcement des équipements publics



ENVIRONNEMENT, PAYSAGE & PATRIMOINE VITRINE SENSIBLE DU TERRITOIRE

Croissance verte & opportunités agro-pastorales



Plan local d'Urbanisme

Commune de Valle-di-Mezzana

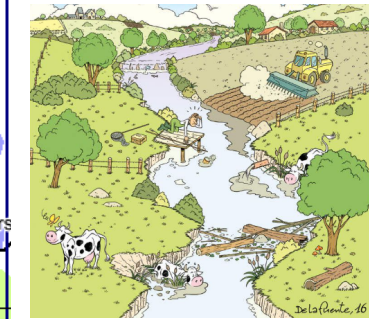
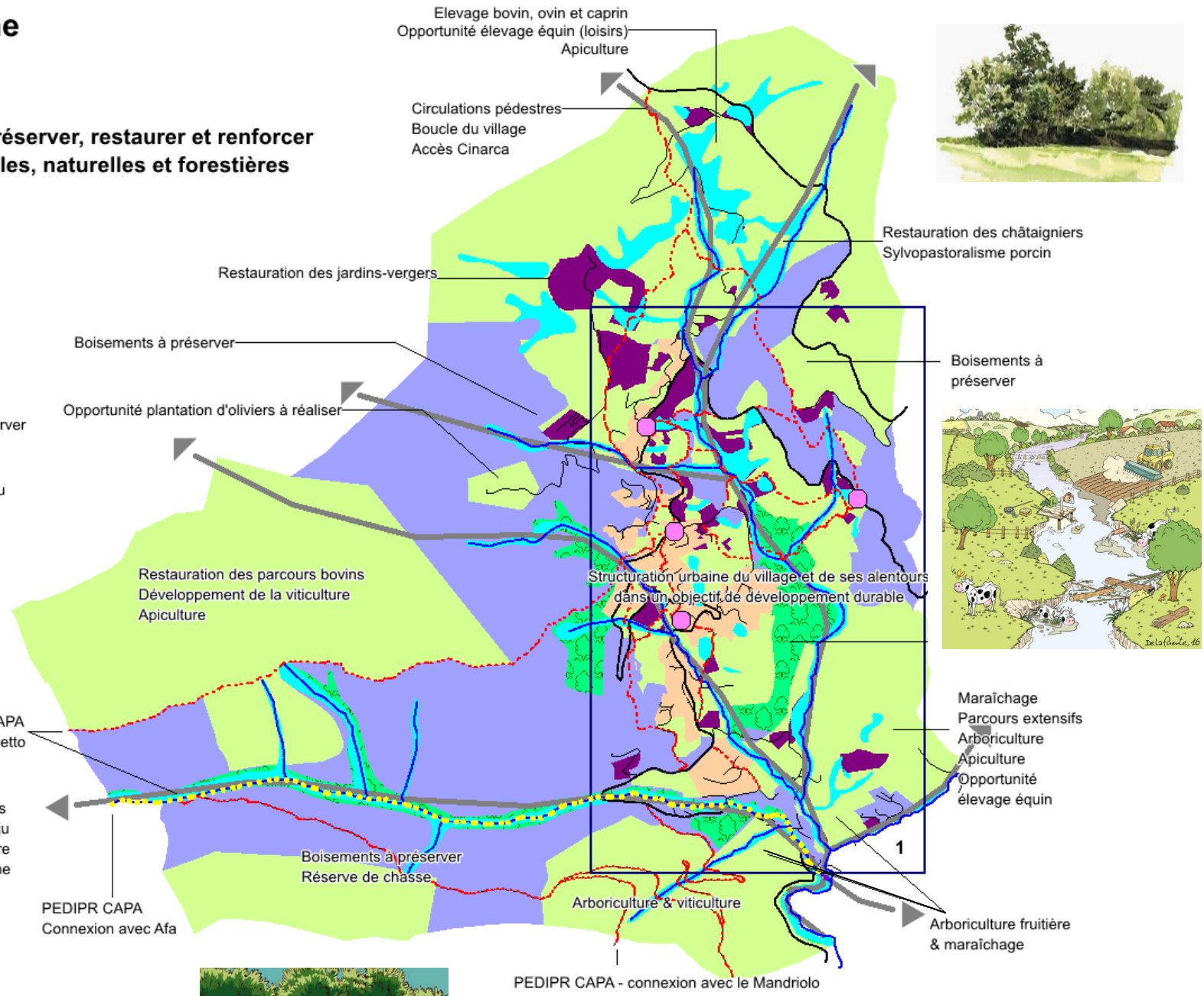
P.A.D.D.

Renforcer l'armature urbaine, préserver, restaurer et renforcer les grandes unités agro-pastorales, naturelles et forestières

Plan Local d'Urbanisme de Valle-di-Mezzana

Légende

-  Espaces agricoles
-  Espaces naturels
-  Jardins-vergers à restaurer et/ou à préserver
-  Boisements à préserver
-  Aménagement des abords du Tinturaghju
-  Circulations douces
-  Zones humides
-  Continuités écologiques
-  Mise en valeur des centres historiques



Plan local d'Urbanisme

Commune de Valle-di-Mezzana

P.A.D.D.

Structuration urbaine du village et de ses alentours dans un objectif de développement durable



Légende

- Corridor écologique
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Jardins-vergers à restaurer et/ou à préserver
- Boisements à préserver



- Habitat résidentiel
- Opération de renouvellement urbain
- Cimetière
- Habitat traditionnel groupé
- Renforcement et structuration des équipements publics
- Jonctions pédestres inter-quartiers

- Stationnement à créer
- Traitement paysager des espaces publics
- Traitement des entrées de ville
- Équipements publics à réaliser
- Aménagement des abords du Tintulaghju

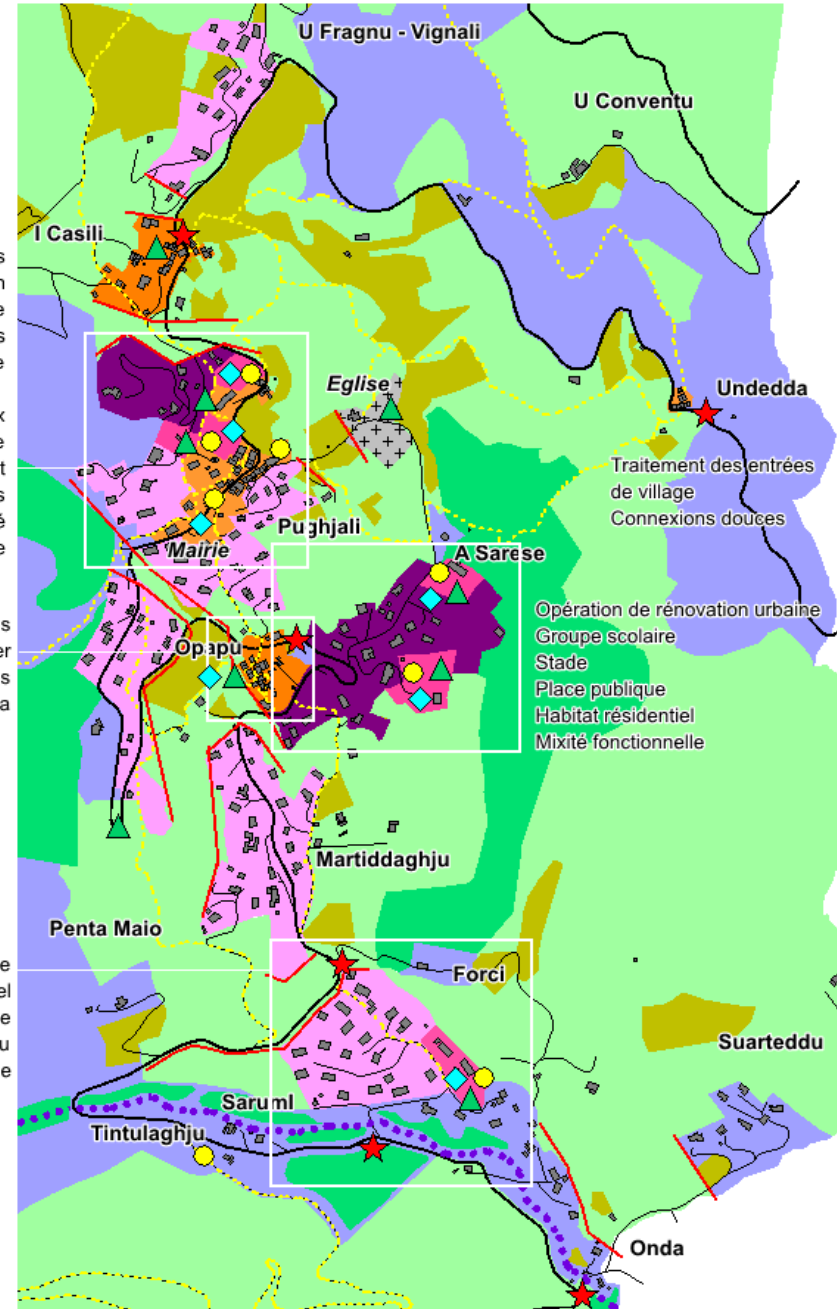
Structuration urbaine de l'espace villageois
 Opération de renouvellement urbain
 Mixité fonctionnelle
 Résidence seniors-juniors
 Crèche
 Renforcement des équipements publics
 Logements communaux
 Place publique
 Aménagement d'aires de stationnement
 Restauration des jardins-vergers
 Préservation des ambiances de la ruralité
 Préservation du cartère patrimonial identitaire

Jardins partagés
 Parc paysager
 Restauration des ruelles
 Piazzetta

Aménagement des abords de la piscine municipale
 Espace culturel
 Aménagement d'une place publique
 Aménagement des abords du Tintulaghju
 Préservation de l'aulnaie



Plan Local d'Urbanisme de Valle-di-Mezzana

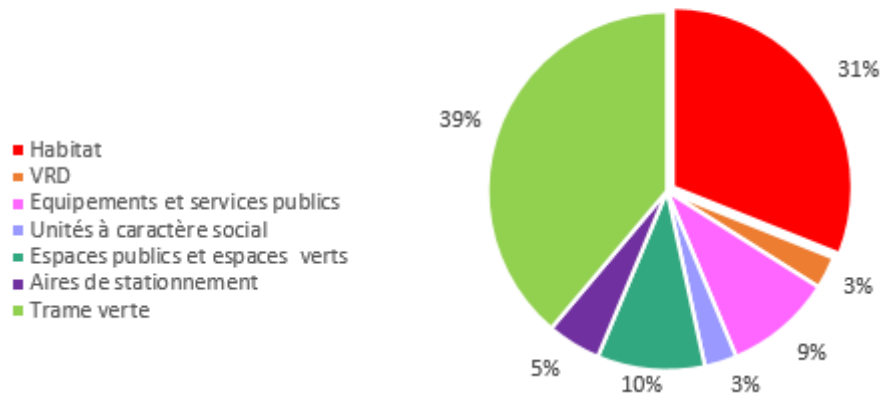


Objectifs chiffrés

Objectifs de modération de la consommation de l'espace Lutte contre l'étalement urbain

- ⇒ Réduire de 25% les zones urbanisables de la carte communale.
- ⇒ Réduire de 20% l'espace foncier nécessaire par logement en passant de 1265m² à 1000m²/log. en moyenne.
- ⇒ Réduire de 30% (12ha) le gisement foncier brut du document d'urbanisme.
- ⇒ Limiter le gisement foncier net à bâtir à 7ha maximum.
- ⇒ Optimisation foncière :
 - Renforcer les densités sur les secteurs urbanisables couverts par un réseau public d'assainissement collectif.
 - Prioriser la densification du foncier mutable (dents creuses).
 - Planifier des opérations en renouvellement urbain.
 - Rééquilibrer le parc de logements (locatif, collectif, social).
 - Imposer une OAP (orientation d'aménagement et de programmation) pour tout foncier urbanisable supérieur à 3000m².
- ⇒ Objectifs qualitatifs en matière de foncier urbanisable brut

Besoins en foncier urbanisable par catégories Commune de Valle-di-Mezzana



Besoins en valeur absolue :

- ⇒ Habitat : 3-4 ha pour un besoin de 52 logements (45 logements permanents + 7 résidences secondaires) (800m²/log. sur les noyaux anciens et 1200m²/log. ailleurs).
- ⇒ VRD : 0,3ha.
- ⇒ Aires de stationnement : 0,5ha.
- ⇒ Services & équipements publics et culturels : 1,0ha.
- ⇒ Espaces publics (hors jardins privés) : 1,0ha.
- ⇒ Unités à caractère social : 0,3ha.
- ⇒ Trame verte : 4ha environ.

Total : environ 7ha de foncier urbanisable nécessaire + 4ha de trames vertes.

Objectifs Chiffrés & objectifs qualitatifs du PLU de Valle-di-Mezzana

Objectifs démographiques : 125 habitants supplémentaires horizon 2035



- ⇒ Augmentation de la population de 125 hab. sur 15 ans (2020-2035)
Passer de 512 hab. en 2019 à 645 hab. en 2035 sachant que la commune estime à 520 hab. la population permanente en 2020.
Ces chiffres ne tiennent pas compte des pensionnaires de la résidence seniors-juniors (environ +50 hab. avec +25-30 logements réservés). Ce qui porte le chiffre en absolu à +175hab. horizon 2035.
- ⇒ Accroissement de la population de 34% entre 2020 et 2035.
- ⇒ Moyenne de 10-12 habitants supplémentaires par an, soit 4-5 familles nouvelles par an en moyenne sur 15 ans.
- ⇒ Croissance moyenne pondérée de 6,0%/an entre 2013 et 2019 (Insee), réduite à 2,0%/an en moyenne entre 2020 et 2035 (choix commune).

Objectifs en matière de logements : Un parc de 320 logements horizon 2035*

*estimation par la commune à 268 logements en 2020.

- ⇒ Augmentation de 52 logements sur 15 ans, dont 45 logements permanents et 7 résidences secondaires
Passer de 248 log. en 2019 à 320 log. en 2035 (dont 14 log. en cours), sachant que la commune estime à 268 le nombre de logements en 2020.
Il faut ajouter les 25-30 log. de la résidence seniors-juniors, ce qui porte en absolu une augmentation estimée d'environ 75-80 logements d'ici 2035.



- ⇒ Rééquilibrage du parc de logement en devenir avec :
 - 85% de résidence principales (44u.).
 - 15% de résidences secondaires (8u.).
 - 90% de logements individuels (47u.).
 - 10% de logements collectifs (5u.).
 - Locatif : 10%.
 - Logements communaux : 10%.
 - Résidence seniors (25-30 lits).
 - Droit de préemption urbain (ventes, logements vacants...).



Patrimoine, services, culture, lien social, équipements



- ⇒ Renforcement des services publics et des équipements culturels :
 - Application du droit de préemption urbain sur les vieux quartiers.
 - Aménagement d'un espace culturel sur Pughjale.
 - Aménagement d'un théâtre de verdure sur Sarumi.
 - Restauration des espaces de loisirs sur Opopu-Sarumi
 - Aménagement de piazzette sur les noyaux habités.



- ⇒ Renforcement du lien social et du fonctionnement structurel du territoire :
 - Aménagement d'aires de stationnement publiques.
 - Aménagement de piazzetta sur Casili, Pughjali et Opopu.
 - Organisation de jardins partagés sur Opopu.

Développement économique et emplois non délocalisables

- ⇒ Construction d'une résidence seniors-juniors sur Pughjali.
- ⇒ Renforcement du parc de chambres d'hôtes et de gîtes.
- ⇒ Reconquête agro-pastorale du territoire.
- ⇒ Complantation arboricole fruitière méditerranéenne sèche sur les terrasses du massif de la Punta Finosa (propriétés communales).
- ⇒ Soutien à l'installation d'une épicerie multi services sur le village.
- ⇒ Soutien à l'installation d'artisans d'art.



This document was created with the Win2PDF "print to PDF" printer available at <http://www.win2pdf.com>

This version of Win2PDF 10 is for evaluation and non-commercial use only.

This page will not be added after purchasing Win2PDF.

<http://www.win2pdf.com/purchase/>